

Protocole Disparition Seniors au domicile : de quoi s'agit-il ?

Suite au Protocole Disparition Seniors en institution mis en place par la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale, la Ligue Alzheimer ASBL initie le protocole dans le cadre du domicile.

Pourquoi ? Car 70% des personnes atteintes de démence vivent au domicile. La désorientation, la déambulation et les erreurs de jugement font partie des symptômes de la démence que ce soit au domicile ou en institution. Une enquête révèle que plus de 90% des familles et des professionnels sont intéressés par le Protocole Disparition Seniors au domicile.

L'objectif ? En cas de disparition d'une personne atteinte de démence, chaque minute compte. Il est donc primordial de débiter rapidement les recherches. Or, la police a besoin d'informations : les signes distinctifs de la personne disparue, ses habitudes, les endroits où elle aime se rendre, sa photographie, etc. Lors du constat d'une disparition, l'entourage, submergé par le stress ou par méconnaissance, a parfois du mal à donner ces renseignements. Le Protocole Disparition Seniors au domicile prévoit donc l'instauration préventive d'une fiche identitaire, pour les personnes atteintes de démence, qui contiendrait ces informations. Cette fiche servira à gagner du temps et à débiter les recherches avec davantage de professionnalisme, en cas de disparition.



Comment se déroule la mise en place de ce protocole dans votre commune ?

Le Protocole Disparition Seniors au domicile est un partenariat entre la zone de police locale, la Cellule des personnes disparues de la Police Fédérale, le Parquet, la Ligue Alzheimer ASBL et les services fournissant une aide et des soins à domicile actifs sur le territoire de la zone de police.

Le projet est présenté aux membres de la zone de police locale en présence des services d'aide et soins.

S'en suit, une deuxième rencontre dont l'objectif est la signature officielle du Protocole Disparition Seniors au domicile. Une fois le protocole signé, celui-ci est d'application sur la zone géographique desservie par la police locale signataire. Dès lors, la Ligue, la police et les services d'aide et soins peuvent débiter la promotion de l'initiative, l'encourager et aider les citoyens concernés à réaliser la fiche identitaire.



Que faire de cette fiche identitaire une fois réalisée ?

Cette fiche identitaire doit être placée dans une boîte au frigo du domicile de la personne. Il s'agit d'un endroit facilement identifiable et qui existe chez tous. Un autocollant aux couleurs du projet sera collé sur la boîte afin qu'elle soit facilement repérée par les premiers intervenants. La dernière page de la fiche devra également être collée derrière la porte d'entrée du domicile. Cela, afin d'indiquer aux intervenants extérieurs qu'une fiche a été réalisée et qu'elle se trouve dans le frigo.

La fiche devra être donnée à la police lors du constat d'une disparition. Vous pouvez également donner une copie de la fiche aux membres de votre entourage.

La fiche identitaire, concrètement

Elle reprend les informations nécessaires à la police pour débiter les recherches :

- Photographie(s) récente(s) de la personne
- Ses coordonnées
- Ses caractéristiques physiques
- Sa tenue vestimentaire du jour
- Ses médicaments
- Itinéraires et endroits potentiels de recherche
- Les coordonnées des personnes de contact
- Etc.

DESCRIPTION PRONOME ET VERBONDEUR DE LA PERSONNE

Prénoms	NOM	Sexe	Etat civil

PREMIERES ACTIONS A METTRE EN PLACE EN CAS DE DISPARITION

LA FICHE IDENTITAIRE :

- A l'usage de votre fiche d'identité, les interventions menées à la police afin d'identifier la personne disparue sont plus rapides et plus précises.
- La police de la personne disparue de votre domicile connaît les coordonnées de votre domicile et peut vous aider à trouver la personne disparue.
- Cette fiche doit être donnée rapidement à la police lors d'une disparition. Ne pas attendre de la police que vous ayez le frigo au domicile de la personne disparue.

Protocole Disparition Seniors au domicile



« La fiche identitaire, une prévention pour une intervention d'urgence qu'on espère ne jamais devoir faire »

Intéressé par le Protocole Disparition Seniors au domicile ?

Contactez la Ligue Alzheimer ASBL pour savoir si votre zone de police locale a déjà signé le protocole et obtenir la fiche identitaire / l'autocollant.

Montagne S^{te}-Walburge, 4b - 4000 Liège - ☎ 04/229.58.10

✉ projet@alzheimer.be



En partenariat avec la Ligue Alzheimer ASBL, la police locale, le Parquet, la Cellule des Personnes Disparues de la Police Fédérale et les services fournissant une aide et des soins à domicile.